

# ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 250

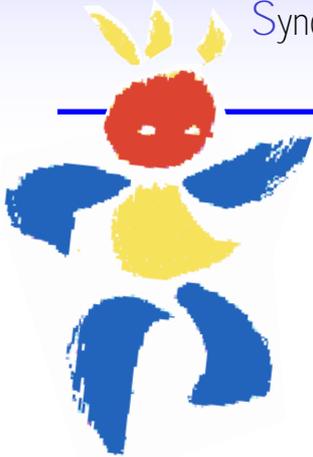


Octobre 2013

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegg (SNUIPP)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Email: snu48@snuipp.fr  
Commission paritaire de presse N° 0412 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Prix 2 €



## Éditorial

### Un début d'année très rythmé

Alors qu'un vent de liberté pédagogique et professionnel était attendu sur nos écoles, nous assistons, plus que jamais, à une recrudescence

des injonctions inutiles, infantilisantes, chronophages et "hors textes" de la part de notre hiérarchie.

Alors qu'à se laisser bercer par le discours ministériel, on croyait venu le temps de la reconnaissance des mille et une facettes du travail des enseignants, leur salaire est gelé pour la quatrième année consécutive et le travail invisible ne vaut qu'une ISOE de 400€ pour certains.

Alors qu'on espérait la prise en compte de l'expertise professionnelle des enseignants, après le simulacre de consultation sur les rythmes, une fois de plus, l'éducation nationale semble vouloir priver ses personnels d'un temps de concertation et d'une réflexion collective en ne leur donnant pas le temps nécessaire à un travail sérieux...

#### De vrais changements sont nécessaires:

- dans la classe : une baisse des effectifs, des programmes revus et adaptés, plus de maîtres que de classe façon SNUipp partout, le rétablissement des RASED;
- dans le quotidien professionnel: une relation de confiance rétablie avec l'institution, la fin des injonctions, des contrôles tatillons et autres paperasses inutiles et chronophages;
- dans la reconnaissance professionnelle: la fin des primes inégalitaires et la revalorisation de nos salaires, la reconnaissance de nos heures de travail invisible, la diminution de notre temps de présence hebdomadaire en classe, le respect de nos droits (temps de service, congés, temps partiel...).

Ensemble, reprenons la main et donnons la cadence !

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 14 octobre 2013

CDEN

Mardi 15 octobre  
à 14 heures 30

Conseil Syndical  
Mardi 12 novembre  
à partir de 17 heures 15  
Espace Jean Jaurès

CAPD Promotions  
Début novembre

#### SOMMAIRE

- |                                                                                                   |      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| <input type="checkbox"/> Métier : Formation Continue ; PDF ; Lu au BO ; ORS des TR                | p. 2 |
| <input type="checkbox"/> Agir ensemble : Journée de rattrapage du 13/11 ; Consultation Programmes | p. 3 |
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : CR de l'audience chez la DASEN                           | p. 4 |
| <input type="checkbox"/> Métier : Comité de suivi Rythmes ; Budget 2014                           | p. 5 |
| <input type="checkbox"/> Métier : Suite Comité de suivi ; Pétition ; Info A.D.Oc                  | p. 6 |
| <input type="checkbox"/> Métier : La maternelle : quelle formation                                | p. 7 |
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : Se syndiquer ; Mis au Net                                | p. 8 |

# Métier

## Formation continue : un enjeu essentiel

### Pas d'impasse sur une vraie formation continue !

Sur les 18 heures d'animation pédagogique, au moins la moitié devra être consacrée à la formation à distance.

Une plateforme ministérielle « M@gister » a été créée pour l'occasion mais elle ne sera pas opérationnelle avant janvier 2014.

Des parcours de formation à distance ne peuvent pas remplacer les sessions de stages de formation continue. Ceux-ci sont indispensables si l'on veut que l'école change.

Cela nécessite le retour de plans départementaux de formation ambitieux et des moyens pour assurer les remplacements et les frais de déplacement.

Être enseignant est un métier qui s'apprend tout au long de sa carrière et cela passe donc par une formation continue de qualité. Si priorité est donnée au primaire dans la nouvelle loi d'orientation et de programmation, on ne changera pas l'école sans formation continue, pourtant toujours plus réduite depuis des années. Or, comment espérer faire évoluer les pratiques et permettre aux enseignants d'acquérir de nouvelles compétences ou de mettre à jour leurs connaissances sans restaurer une véritable formation continue ? Intégrer le numérique et en assurer les usages, travailler en équipe, penser les liaisons entre niveaux, se former à la relation aux parents sont notamment des sujets clés.

Il est vain d'imaginer impulser une dynamique à l'école sans reconstruire une vraie culture qui passe forcément par des temps collectifs de réflexion.

Si la plateforme numérique de formation à distance peut s'articuler avec un processus de formation, elle ne saurait en aucun cas se substituer à des espaces qui permettent aux enseignants de se rencontrer et que nous voulons voir se développer.



## ORS des titulaires mobiles :

Le SNUipp-FSU écrit au ministre

Monsieur le Ministre,

Tous les enseignants du premier degré exerçant dans les écoles sont soumis à un service d'enseignement de 24 heures hebdomadaires et de 108 heures annualisées, défini par le décret 2008-775.

Cette réglementation concerne donc les titulaires remplaçants comme cela est rappelé dans la circulaire du 4 février 2013.

Or, actuellement, nous constatons que les différences d'organisation de la semaine (4 ou 4,5 jours) et de la journée scolaire

(durée des demi-journées pouvant varier de 2h à 3,5 heures)

dans un même département se traduisent par la publication

de circulaires départementales sur l'organisation de service des remplaçants, non conformes à la réglementation.

Il n'est pas acceptable que ces circulaires imposent aux titulaires remplaçants des périodes d'astreinte et des organisations aléatoires amenant un dépassement constant de leurs horaires de service.

Nous vous rappelons que dans la Fonction Publique, toute astreinte fait l'objet de récupération et d'indemnisation.

Aucun arrêté, ni décret n'existe pour les enseignants du premier degré.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous vous demandons d'intervenir au plus vite, auprès des directeurs académiques des services départementaux, pour que les obligations de service des titulaires remplaçants soient respectées. Nous souhaitons notamment

que l'organisation de leur service soit clairement définie et négociée

avec les organisations représentatives des personnels

dans le cadre légal et réglementaire des enseignants du premier degré.

Nous vous prions de croire...

## Plan Départemental de Formation de la Lozère

Le PDF 2013/2014 est enfin en ligne !  
Si sa date de sortie est proche de Noël, c'est loin d'être un cadeau...

Une explication possible: les enseignants de Lozère sont tellement performants qu'ils peuvent être dispensés de formation continue.

Quant aux actions du PAF qui habituellement étoffent avantagement notre super PDF: la date limite d'inscription est... le 22 septembre !

## Lu au B.O.

### N° 33 du 12 septembre 2013

#### Charte de la laïcité à l'école:

Valeurs et symboles de la République.

#### Actions éducatives : 25ème

Semaine de la presse et des médias dans l'École ; Soixante-dixième anniversaire de

la Résistance, de la libération de la

France et de la victoire sur la barbarie nazie (2013-2015) ; Concours d'affiches

« Agis pour tes droits » 2013 ; Coupe

nationale des élèves citoyens 2014, organisée par l'association Initiadroit.

#### Liste d'aptitude : Accès des

directeurs d'établissement régional d'enseignement adapté et d'école

régionale du premier degré au corps des personnels de direction au titre de l'année 2013.

### N° 34 du 19 septembre 2013

#### Nominations : DASEN.

Actions éducatives : Prix des droits de l'homme - René Cassin 2013-2014.

### N° 35 du 26 septembre 2013

#### Haut conseil de l'éducation

artistique et culturelle : Composition et fonctionnement.

Relations école-famille : Opération « Ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration » - année scolaire 2013-2014.

Mutations : Candidatures à des postes dans les établissements

d'enseignement français en Andorre au titre de l'année scolaire 2014-2015.

Vacance de postes : Postes vacants à la Fédération française du sport

universitaire à la rentrée 2013-2014.

### N° 36 du 3 octobre 2013

Vie scolaire : Prévention et lutte contre le harcèlement à l'École - modificatif.

Conseils, comités et commissions :

# Agir Ensemble

Décryptage journée de rattrapage 13 novembre / 11 juin

**Une explication d'après les textes et les précisions du ministère lors du CSE du 22/11/2012 au sujet de la journée (ou des demi-journées) travaillées les 13 novembre et/ou 11 juin :**

Réglementairement, le calendrier est fixé par arrêté du ministre de l'éducation nationale pour trois ans, conformément au code de l'éducation : *Article L521-1 « L'année scolaire comporte trente-six semaines au moins réparties en cinq périodes de travail, de durée comparable, séparées par quatre périodes de vacance des classes. Un calendrier scolaire national est arrêté par le ministre chargé de l'éducation pour une période de trois années. Il peut être adapté, dans des conditions fixées par décret, pour tenir compte des situations locales. »*

Dans l'attente de la loi sur la refondation de l'école, le ministre avait décidé de façon transitoire de n'arrêter que le calendrier scolaire de l'année 2013-2014.

Le calendrier 2013-2014 prévoit une rentrée des élèves un mardi (pré-rentrée le lundi pour les enseignants). La semaine n'est donc pas complète pour les élèves.

Le ministre, afin de garantir les 36 semaines légales de cours (\*), avait le choix : soit fixer la rentrée des élèves au lundi (et reporter la pré-rentrée des enseignants la semaine précédente, donc fin août), soit compenser le jour de moins de classe de cette première semaine pour les élèves ;

il a choisi la seconde solution.

Le terme "rattrapage" figurant sur le calendrier de cette année porte évidemment sur une journée de cours élèves et non pas sur la journée de pré-rentrée des enseignants.

Pour autant, le terme prête largement à confusion, dans un contexte où nos collègues voient sans cesse leur travail alourdi

sans compensations sérieuses.

**Le SNUipp-FSU s'est adressé au ministre pour que cette journée ou**

**ces 2 demi-journées soient libérées afin d'organiser la consultation sur les programmes sur le temps de classe.**

*(\*) Bien entendu, une semaine comportant un jour férié est entière.*

## Autres infos

Cette année, aucune journée de rattrapage n'est prévue au titre des congés de la Toussaint... ça va mieux en le rappelant...

en France, les jours fériés sont des journées « chômées / payées ».

Pour les écoles, qu'elles tombent effectivement sur un jour de classe ou pas (samedi, dimanche, congés)

ne change rien : si elles sont sur un jour de classe elles « participent au service dû » ... heureusement d'ailleurs...

les calendriers scolaires des trois prochaines années sont actuellement en discussion, le SNUipp y reviendra prochainement.

Consultation sur le bilan des programmes de 2008.

**Une fois de plus l'éducation nationale semble vouloir priver ses personnels d'un temps de concertation et d'une réflexion collective de ses enseignants en ne lui donnant pas le temps nécessaire à un travail sérieux...**

Le Ministre a décidé de lancer deux phases de consultation des enseignants au sujet des programmes scolaires, l'une entre le 23 septembre et le 18 octobre, l'autre à la fin de l'année scolaire.

Le SNUipp-FSU approuve cette démarche dont il était demandeur, car il estime que l'élaboration de nouveaux programmes doit prendre en compte l'avis et l'expertise professionnelle des enseignants.

Mais les enseignants, déjà fortement engagés pour la réussite de leurs élèves, doivent être placés dans les meilleures conditions pour réaliser ce travail professionnel d'analyse.

Or, actuellement ils sont déjà beaucoup sollicités pour la mise en œuvre de nouveaux dispositifs très chronophages .

De fait, le SNUipp-FSU regrette que le ministre ait décidé d'utiliser les plages dédiées à la concertation et aux animations pédagogiques pour l'organisation de cette consultation. Conformément à ce qui avait été demandé par le SNUipp et annoncé dans un premier temps par le ministre, cette consultation doit ouvrir le droit à du temps de classe banalisé, comme cela avait été le cas pour les programmes de 2002 ou de 2008. Ces deux consultations devraient dégager des mercredis de classe - dits de rattrapage - inscrits au calendrier scolaire, ce qui aurait l'avantage de ne pas perturber l'organisation des familles.

Le SNUipp-FSU a renouvelé cette demande de banalisation de temps de classe dans un courrier adressé au Ministre le 17 septembre dernier.

**Cette consultation ne doit pas devenir une charge supplémentaire pour les collègues.**

La section du SNUipp 48 a proposé aux équipes, sur son site, **des documents synthétiques** pour la maternelle et pour l'élémentaire issus de la réflexion de plusieurs sections départementales . pouvant aider à formuler le travail.

**Chaque conseil des maîtres ou enseignant envoie sa contribution directement au ministère via Eduscol.**

Le SNUipp48 estime qu'en limitant les synthèses intermédiaires (circonscription, département, académie), on évite le lissage et l'écriture de type administratif !

*Un courrier a été envoyé à la DASEN afin de l'informer de cette consigne syndicale.*

# Agir Ensemble

## Le SNUipp-FSU 48 reçu par la DASEN

Selon son habitude le SNUipp 48 a sollicité une audience de rentrée auprès de la DASEN puis des IEN pour aborder tous les thèmes sensibles de cette rentrée. Nous avons été reçu le mercredi 11 septembre par la Directrice. En préambule le SNUipp a rappelé cette année encore que les enseignants avaient besoin de travailler dans un climat de confiance pour mener sereinement leurs missions. Pour le SNUipp-FSU 48, il est grand temps que le principe de rénovation du dialogue social annoncé par le gouvernement il y a plus d'un an, se traduise enfin concrètement sur le terrain pour les enseignants en Lozère.

### ❑ Obligations Réglementaires de Services :

C'est déjà par l'application de la circulaire du 21 février 2013 que pourraient commencer le respect des enseignants et la reconnaissance du travail invisible de ces derniers. Malheureusement après lecture des premières circulaires de circonscription, notre syndicat est déjà dans l'obligation de rappeler les termes de cette circulaire de référence tant pour les Titulaires remplaçants que pour les 18heures de formation ou encore la nouvelle déclinaison des 60 heures ou des 18 heures.

**Titulaires remplaçants** : avec le passage à 4,5 jours dans 5 communes, nous avons demandé une clarification de la gestion du temps de service de ces personnels. **Pour le SNUipp-FSU 48, il n'est pas acceptable que les personnels soient considérés « d'astreinte » le mercredi matin, ni qu'ils cumulent des heures dans les deux systèmes au-delà de 24 h par semaine.** Il rappelle que les TR rattachés sur une école à 4 jours n'ont pas pu prendre de dispositions particulières pour être disponibles le mercredi, la circulaire départementale organisant leur service n'en faisant pas mention.

*La DASEN précise que l'administration tiendra les comptes des heures de chacun et ne demandera pas de dépasser 24 h hebdomadaires devant élèves.*

*Elle précise que pour les TR qui quitteraient leur école en cours de journée, il n'y aura pas de problème de*

*responsabilité concernant les accidents de trajet.*

### **Droit syndical :**

Concernant les réunions d'information syndicale, nous avons réitéré notre demande de lecture non restrictive de la circulaire qui permettrait à nouveau aux enseignants de participer aux RIS sur tout temps de travail comme le stipule le décret de 1982 cadrant le droit syndical dans la fonction publique. En cas de réponse négative, le SNUipp rappelle que les collègues peuvent choisir de déduire les 9 heures de RIS prévues dans la circulaire en cours de préparation, sur tout temps de service des 108 heures hors les 6h de Conseils d'école et 36 h d'APC.

*La DASEN précise qu'à ce jour, il n'est pas possible de le faire sur du temps devant élèves. Par contre, elle ne peut s'opposer à ce que ces heures soient décomptées de tout temps des 108 h, même si elle souhaite que ces heures syndicales ne soient déduites que des deux fois 24 heures...*

**Formation** : du changement cette année avec la transformation des 18 heures en 9 heures **maximum** pour les animations pédagogiques complétées par 9 heures **minimum** de formation continue... Et déjà des différences d'interprétations traduites de manière injonctive et trompeuse dans les notes de service. Le SNUipp s'est fait le porte parole du désarroi et du mécontentement des collègues. Nous avons rappelé l'attente forte de ces derniers et les besoins de la profession peu pris en considération. Depuis quelques temps, l'offre de formation est très réduite et bon nombre d'animations pédagogiques ne répond pas à cette demande.

Nous avons demandé le retour d'une consultation des enseignants qui permettrait une meilleure adaptation de l'offre.

Suite à la parution de la circulaire évoquant ces 9 heures de formation continue via la plateforme M@gister le SNUipp dénonce cette généralisation de la formation à distance et le flou de cet outil. A ce jour, rien n'est encore définitivement calé (ni les modalités, ni le contenu à sélectionner par les services) mais des dérives sont déjà à craindre : choix de formation limité, inscription nominative et compteur

individuel, généralisation...

Pour le SNUipp, la formation c'est le PDF, qui se réduit de manière inadmissible au fil des années. Le SNUipp sera vigilant pour que chacun y trouve son compte. Nous avons rappelé que le SNUipp demande à ce que le mercredi après-midi reste du temps personnel. Enfin, suite au départ en formation de la conseillère pédagogique maternelle et pour faire écho à la demande ministérielle, le SNUipp pose la question de la place réservée, au niveau départemental, à la formation en maternelle, priorité nationale. *La DASEN précise que les budgets alloués à la formation sont en baisse et nous présente les nouvelles modalités des parcours hybrides (en présentiel ou à distance). Pour le contenu, les IEN proposent des pistes de formation (obligatoires car répondant à la demande institutionnelle, ASH, nouvelles technologies) en accord avec les nouvelles réformes (accompagnement de la mise en place des réformes). Le PAF viendra en complément des propositions de circonscription Quant à la formation « maternelle », elle n'a de réponse précise encore car le PDF n'est pas opérationnel.*

### ❑ Formation des EVS et AVS

Le SNUipp sera attentif au plan de formation obligatoire pour ces personnels et surtout à ce que cette formation soit dispensée dans son intégralité.

*L'administration précise que le sujet sera étudié rapidement pour éviter les contentieux. Les formations sont prêtes pour le 2<sup>nd</sup> degré.*

### ❑ Nouveaux rythmes

Pour les écoles déjà engagées dans la mise en place de la réforme, le SNUipp 48 sera vigilant globalement aux répercussions sur les conditions de travail des enseignants et pour la mise en place en 2014 sur le respect de l'avis des conseils d'école. Il continuera à agir pour que la réécriture de cette réforme afin qu'elle puisse s'appliquer dans de bonnes conditions pour tous. *La DASEN confirme la généralisation en 2014, avec pour la préparer la tenue de réunions avec les maires par secteur (4 sur Florac, 2 sur Mende et 2 sur Marvejols)*

## Comité départemental de suivi des rythmes du 4 octobre

Étaient représentés les DDEN, la DDJS, les mairies de Mende et de Badaroux, la CAF, les services de l'éducation nationale, le conseil général, les personnels enseignants avec le SNUipp-FSU et le SE-UNSA.

La DASEN introduit la réunion en précisant que sa mission est la généralisation des nouveaux rythmes scolaires à l'ensemble des écoles publiques du département à la rentrée 2014. Pour ce faire, elle tiendra des réunions avec les maires sur ce thème d'ici le mois de novembre. Sur les quatre communes ayant fait le choix de mettre en place ces nouveaux rythmes, trois ont élaboré un PEDT.

**Les communes de Mende et Badaroux**, présentes, dressent un bilan général de l'organisation plutôt positif même si le représentant de la ville de Mende reconnaît quelques difficultés de mise en place des activités pour cette première période, ce qui devrait rentrer dans l'ordre pour les suivantes.

□ □ création d'emplois (animateurs, coordonnateurs...) ou augmentation du temps de travail des personnels territoriaux en place

□ formation pour certains personnels territoriaux (4 jours !)

□ budget : pour Badaroux, 17 000 € dont 4000 pris en charge par l'état et pour Mende, entre 190 000 € et 210 000 € (200 euros / enfant scolarisé / an)

□ exposé des activités « à dominante sportive » à Mende et « adaptées aux besoins de l'enfant en lien direct avec le projet d'école » à Badaroux !

Chacun appréciera au regard de ce qu'il a pu constater dans son école...

□ fréquentation élevée des activités de 53% à 98 % selon les écoles.

□ l'accueil des enfants relevant de la CLIS pose problème, la ville de Mende envisage la prise en charge financière d'AVS sur le temps périscolaire pour accompagner ces enfants...

**Le représentant de la mairie de Mende** a souligné la nécessité d'associer les partenaires enseignants et la DDJS pour un meilleur fonctionnement du projet, allant jusqu'à affirmer qu'un plus grand investissement des enseignants était souhaitable ! De même, il évoque la nécessité pour les enseignants de repenser leurs programmations !

Le président du conseil général, pour sa part, soulève le problème du surcoût des ramassages scolaires

du mercredi matin qui ont été chiffrés à 500 000 euros par an. Il pose la question du financement éventuellement partagé de ces dépenses (communes, parents). Il rappelle aussi qu'il sera nécessaire d'harmoniser les horaires des transports pour le primaire et le secondaire en associant les maires à cette réflexion. Par ailleurs il déplore le manque de négociation qui provoque encore aujourd'hui des crispations.

**La DDJS**, favorable à l'élaboration de PEDT explique que dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) elle peut apporter certaines garanties sur les intervenants embauchés par les communes.

**La CAF** informe que dans le cadre des trois heures d'activités périscolaires en ALSH, elle peut participer à hauteur de 54 euros par enfant sans contribution financière des familles.

**Le représentant des DDEN** regrette l'absence de concertation et la précipitation dans la mise en place de cette réforme ainsi que son manque de souplesse. Il demande à ce que les DDEN soient plus entendus au plan local.

**Le SE-UNSA** confirme son soutien à cette réforme tout en rappelant la nécessité de l'associer à celle des programmes et de revoir l'organisation de l'année scolaire. Pour le SE UNSA la mise en place de cette réforme est une question de choix politique.

**Le SNUipp-FSU 48** rappelle son exigence quant à la réécriture de ce décret car

la réussite d'une réforme nécessite l'adhésion de tous les partenaires, du temps, et l'assurance d'un financement pérenne garantissant l'équité pour l'organisation du temps périscolaire sur tout le territoire. Il rappelle la nécessité de redonner le pouvoir de décision de l'organisation du temps scolaire au conseil d'école et d'assouplir le cadre d'application de cette réforme pour tenir compte des contraintes locales et des différents rythmes des enfants selon l'âge considéré.

Le SNUipp-FSU, fort de ses tournées dans les écoles et ses rencontres avec les enseignants, affirme que ces professionnels ont fait preuve à cette rentrée plus que jamais de bonne volonté et de responsabilité allant même souvent au-delà de leurs missions, pour la sécurité et le bien-être des élèves, surtout en maternelle. Il note avec regret l'absence des représentants de parents d'élèves à ce comité.

## Budget 2014 :

2 355 postes pour le primaire

Le projet de budget 2014 pour l'éducation sera en légère hausse. Mais avec la création de 2355 postes dans le 1er degré contre 3046 en 2013, la programmation est en léger recul. Les besoins sur le terrain seront difficilement couverts.

### Rémunérations : rien de nouveau

Ce budget est marqué par la poursuite pour la quatrième année du gel du point d'indice, la dernière augmentation remontant à juillet 2010.

Cette situation n'est plus tenable.

Un courrier intersyndical de la Fonction publique demande l'ouverture de discussions sur ce sujet.

Pour les PE, la création de l'ISAE est budgétée. Son montant devrait rester à 400 euros annuel l'an prochain alors que le SNUipp demande un alignement sur le montant de l'ISOE.

### Dépenses de fonctionnement et d'intervention encore en baisse

L'enveloppe passe de 36,52 M€ en 2013 à 36,07 M€ en 2014. Depuis 2007, ces crédits ont subi une réduction de la moitié des sommes consacrées notamment aux crédits pédagogiques, à la formation continue, aux frais de déplacement, aux subventions aux associations, aux droits d'auteur et de reprographie...

Il n'y aura pas d'embellie pour la formation continue comme le demande le SNUipp-FSU alors qu'elle constitue un levier indispensable pour la transformation de l'école. Sur cet aspect, il faut un vrai changement de cap.

## L'ISAE,

### c'est pour tout le monde !

Une indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) a été créée pour reconnaître une partie du « travail invisible » des enseignants des écoles (suivi, évaluation des élèves, concertation et travail en équipe, relation aux familles ...) Aujourd'hui, les enseignants de SEGPA, d'EREA, d'ERPD, d'ULIS et de classes relais, ainsi que les CPC et les enseignants référents sont exclus du bénéfice de cette mesure alors qu'ils assument les mêmes missions que tous les autres PE.

C'est injuste et inacceptable.

Le SNUipp-FSU lance une campagne de pétition pour demander au ministre de l'Éducation nationale que l'ISAE soit versée **à tous les enseignants des écoles.**

Pour faire suite à la demande de collègues lors des RIS, le SNUipp-FSU 48 s'est positionné de manière claire dans une démarche revendicative au niveau départemental. Il a décidé de :

- poursuivre son enquête sur le terrain auprès des écoles passées à 4,5 jours;
- informer et recueillir les interrogations des enseignants et personnels territoriaux dans les espaces de discussions que sont les RIS et lors de ses tournées dans les écoles;
- permettre à chacun des partenaires de l'école d'exprimer ses inquiétudes et faire pression pour le retrait du décret Peillon et la réécriture d'un décret sur les rythmes éducatifs, en s'appuyant sur l'expertise des professionnels, et surtout en liaison avec la rédaction des nouveaux programmes, la dotation de moyens traduisant une véritable priorité au primaire et le temps d'une réflexion globale de l'enfant où chacun aurait sa place par le biais d'une pétition départementale.

Cette pétition départementale (cf texte ci-contre) est en ligne sur le site du SNU 48. Elle a pour objectif de permettre à tous les partenaires concernés par la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs de se faire entendre. Signez et faites signer sans modération dès maintenant.

Pour la mise en place en 2014, tout va aller très vite, trop vite et cela ne doit pas être sans nous (la nouvelle date butoir nationale concédée à l'AMF — Association des Maires de France- serait début janvier) :

- on en parle dans nos écoles entre collègues
- on incite les parents à se réunir pour avoir une position éclairée
- on interpelle la municipalité pour qu'aient lieu des débats où chacun pourra s'exprimer
- on prend position dans le cadre du conseil d'école. On exige que doive primer l'avis de ce conseil pour tout ce qui concerne la vie de l'école, et à fortiori l'organisation du temps scolaire !

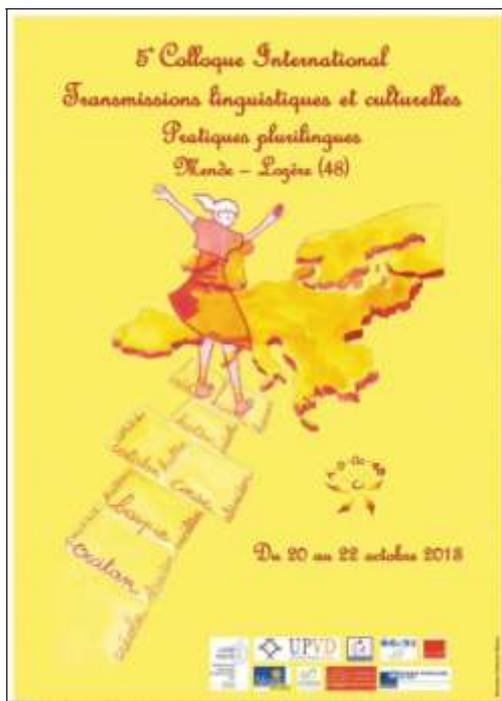
### Pétition départementale : **Une réforme, c'est pour du mieux et pour tous !**

Force est de constater qu'à ce jour, là où la réforme des rythmes a été mise en place, ni élèves, ni enseignants n'ont pu aborder la rentrée dans un climat serein propice à l'amélioration des conditions d'apprentissage. Aussi, nous enseignants, agents territoriaux, parents d'élèves, élus, animateurs et membres d'associations travaillant dans le secteur de la petite enfance et de la jeunesse, demandons le retrait du décret Peillon et la réécriture du décret sur les rythmes éducatifs s'appuyant sur l'expertise des professionnels, en liaison avec la rédaction des nouveaux programmes, la dotation de moyens traduisant une véritable priorité au primaire et le temps d'une réflexion globale de l'articulation des temps de l'enfant où chacun aurait sa place .

Ceci pour réellement tenir compte :

- de l'intérêt de l'enfant et des rythmes spécifiques à chaque âge, sans tabou sur les possibilités de déconcentration de l'année scolaire et d'allègement de la journée des élèves;
- des conditions de travail de tous les personnels intervenant auprès des enfants (enseignants, ATSEM, agents territoriaux, animateurs);
- de la nécessité de mettre en place des activités périscolaires de qualité et d'en garantir la gratuité;
- de la nécessité de garantir l'équité sur tout le territoire, pour tous les enfants, qu'ils soient dans une école publique ou privée.

Ces pétitions sont à faire parvenir au SNUipp-FSU48, espace Jean Jaurès, nous les remettrons à la DASEN lors d'une action courant novembre.



Du 20 au 22 octobre

l'A.D.Oc. Organise son 5ème colloque international intitulé:  
"Transmissions linguistiques et culturelles - Pratiques plurilingues"

À Mende

La langue de communication dans les conférences, les ateliers et dans la table ronde est le français.

## La maternelle toujours en quête d'équilibre

### Etude sur les acquis des élèves :

La publication d'une nouvelle étude de la DEPP sur le niveau des acquis des élèves en CP vient de relancer un débat sur le rôle de notre école maternelle. Pour certains, les progrès constatés seraient le fruit des politiques menées à la maternelle ces dernières années et notamment des programmes très contestés de 2008.

Soyons sérieux ! Il ne faudrait pas faire dire à cette étude ce qu'elle ne dit pas. Les résultats ne permettent pas de conclure aux bienfaits de la primarisation de la maternelle et encore moins aux vertus des programmes de 2008.

Les progrès les plus importants, phonologie, pré-lecture, écriture, numération, concernent des domaines

qui étaient déjà présents dans les programmes de 2002 et enseignés dans les classes. De plus, ces compétences font surtout appel à des activités d'entraînement - au demeurant nécessaires - mais pas suffisantes pour que les élèves développent toutes leurs capacités. Le langage oral, grande priorité de la maternelle, les compétences sensorielles, motrices, culturelles, la socialisation, qui se travaillent à travers le jeu, les manipulations, les activités de découverte, les rencontres avec les albums de littérature de jeunesse,... ne sont pas évaluées par cette étude. Or, ces activités permettent aux enfants de développer leur langage et leur compréhension qui sont incontournables

pour devenir un bon lecteur. De fait, il faudra aussi regarder avec beaucoup d'attention les résultats obtenus par ces mêmes élèves en début de CE2 en français comme en mathématiques et qui devront être rendus publics en 2014. La maternelle, méprisée et déstabilisée ces dernières années, a bel et bien **besoin de se construire une nouvelle identité.**

Dans cette optique, on ne peut que souscrire aux propos du ministre, dans le journal *Le Monde* du 14 septembre dernier, où celui-ci déclare :

**« il faut restituer à la maternelle son équilibre » entre le nécessaire épanouissement et les indispensables premiers apprentissages.**

## Quelle formation pour les enseignants de maternelle ?

Ces dernières années, en privant de formation les 80 000 enseignants de maternelle, beaucoup de savoirs professionnels spécifiques à cette école se sont perdus. Il était temps de procéder à un véritable changement de cap comme le souhaitait le SNUipp-FSU.

Alors que le ministère veut redonner toute sa spécificité à l'école maternelle, comme le prouve sa décision de réintégrer pleinement la GS dans le cycle 1, re-questionner ses formes scolaires particulières est un vrai défi d'avenir.

« *La petite école* » aurait parfois tendance à se prendre pour la grande. Ce glissement vers une forme de « primarisation », les IGEN Viviane Bouysse et Philippe Claus l'ont pointé dans un rapport paru en 2011 estimant que « *depuis 1989, les cycles pédagogiques qui devaient mieux articuler les deux structures ont produit un amalgame tel que le modèle scolaire élémentaire a envahi toute l'école maternelle* ».

Si bien qu'au final ces inspecteurs font le constat désolant : « *il n'y a plus guère aujourd'hui de spécialistes de cette école* ».

Après les années de dénigrement où il n'était pas question de former

des enseignants « *pour changer des couches culottes* » puis ces années où la maternelle était avant tout considérée comme une propédeutique à l'élémentaire, voici venu, semble-t-il, le moment de remettre les pendules à l'heure. C'est du moins l'ambition affichée par le ministre avec la priorité mise sur l'accueil des moins de 3 ans et la formation des enseignants de maternelle.

Ces dernières années, les fiches et l'usage du papier-crayon ont peu à peu envahi les classes de moyenne ou grande section, tandis que le travail en PS était dévalorisé. Voici (re)venu le temps du développement de l'enfant. En réalité, les enseignants de maternelle ne se sont jamais complètement éloignés de la mission première de cette école, preuve en est la persistance des formes scolaires qui lui sont propres : l'atelier, le coin jeu, les rituels. Mais, il est essentiel de donner enfin à l'école maternelle les moyens de travailler en partenariat avec les spécialistes de la petite enfance (PMI, crèches).

Il faut maintenant mettre en place une formation spécifique solide, prenant en compte le travail des enseignants et les missions

de l'école maternelle. Il semblerait qu'en Lozère, la « formation maternelle » se limitera à une observation de classe suivie d'échanges sur les pratiques et ce pour une poignée d'« heureux élus » choisis par l'administration. Quid des autres collègues en poste en maternelle ? Pour le SNUipp 48, ce dispositif ne peut être considéré comme de la formation, tout au plus c'est un regard introspectif intimiste. Ne serait-il pas temps de mettre à profit la réflexion engagée par la conseillère pédagogique maternelle et son équipe pour proposer une véritable formation s'appuyant entre autres sur les acquis de la recherche ? Nous attendons une réelle déclinaison de cette priorité nationale sur notre département.



# Agir Ensemble

La force de notre profession c'est son Syndicat,  
c'est aussi le nombre de ses adhérents.



ÉCHELONS	PROFESSEURS DES ÉCOLES							HORS CL.	P.E.G.C. Classe excep. 222 € Hors-classe 210 €
	ADJOINT	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ÉCOLE			SÉP. - I.M.F.	S.P.A.		
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +				
11e	195	198	201	204	207	210	201	INSTITUTEURS Adjoint et dir. 1 cl. 156 € Direction 2 cl et + 159 € Spécialisés IMF 156 €	
10e	180	183	186	192	195	198	186	RETRAITÉS pension < 1400€ 95 € pension > 1400€ 105 €	
9e	168	171	174	177	180	183	174	CONTRACTUELS 99 €	
8e	156	159	162	165	168	174	162	Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adj. d'éducation 78 €	
7e	144	147	150	153	156	162	150	237	
6e	135	138	141	144	147		141	225	
5e	123	126	129	132	135			213	
4e	117	120	123	126	132			201	
3e	114	117	120	123	126			189	
2e	PE stagiaires : 99 €							174	et selon le temps partiel 50 %, 75%... de la cotisation (minimum 78 €)
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit							156	

## Mis au net

Pétition pour la réécriture des rythmes scolaires

Courrier du SNUipp-FSU au ministre sur l'organisation du service des titulaires remplaçants.

Programmes 2008, Décryptage par 19 associations Et courrier conseil des maitres

<http://48.snuipp.fr>

Ayez le réflexe...

[www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr) et [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)

Attention, 66% du montant de votre cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu !!!  
Ainsi pour une cotisation de 150 €, vous déduirez 100 € sur vos impôts payables en 2014.

## BULLETIN D'ADHESION 2013-2014

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoicable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Téléphone :

Adresse mail :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.  
Tél: 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99 Mèl: [snu48@snuipp.fr](mailto:snu48@snuipp.fr)



**SNUipp**

SNUipp 48 (FSU)

Commission paritaire de presse

N° 0412 S 06095

Imprimé par nos soins

Prix : 2 €

ISSN 1244.0701

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 48. Conformément à la loi du 8.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 48 .  
Publication mensuelle